

Là où je vis, j'agis !

Réunion du mardi 27 janvier 2015

Compte-rendu

La maison de quartier de Rayssac a accueilli la première réunion du conseil de quartier de Veyrières – Rayssac - Ranteil

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux solidarités et à la démocratie participative,
Zina Korichi-Chassain, maire-adjoint déléguée aux commerces, à l'artisanat, aux services et marchés et au quartier de Veyrières-Rayssac-Ranteil,
Naïma Marengo, adjointe au maire déléguée à la culture,

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

<p>Étaient présents : Marie-Jeanne ANDRIEU Dominique ARENES Daniel AUBERGER Serge BARDY Gérard BLANC Isabelle BOISSON Nicole BONNAFOUS Nathalie BORGHESE Bernard BUSCAYRET Joseph CATIZONE Isabelle CHARTIER Amélie CHEVALLIER Madeleine CROS Lynn-Sylvie CURRAL Michel DOUMERC Monique FRAGOAS Elise GERAUD Pascale LARBRE Olatz LEKAROZ Jean-Pierre LEROY Yannick LEVASSEUR Benyounés MAHI Pierre MEDINA Alain MENNEBEUF Martine PLANES Jean-Claude PLANES Georges PUY Francis RODRIGUEZ Laure ROSSIGNOL Régine SABATIER</p>	<p>Alain SCARPA Anne SERRANO Christelle SIFFRE Aline SNIIEG Rémi STEFANI Sybille TOMI Gisèle VILLOT Claude VIDAL</p> <p>Étaient excusés : Fabien LACOSTE, élu de l'opposition</p> <p>Philippe ASPAR Marie-Pierre BAUMELLE-GAUTIER Guy BLANC Cynthia BOYER Chantal BUSCAYRET Claire CARDO Françoise DANJOU Ludovic FERRER Olivia GERMAIN Monique HUBERT Jennifer RENAUDIN Isabelle ROUSSALY Achille TARRICONE</p>
---	---

Animée par Zina Korichi-Chassain, adjointe au maire délégué au quartier de Veyrières-Rayssac-Ranteil et Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux solidarités et à la démocratie participative, cette réunion de travail était l'occasion de réunir pour la première fois les conseillers du quartier.

L'actualité des 12 conseils de quartier albigeois

En introduction, Laurence Pujol rappelle l'ambition et la volonté affirmée de l'équipe municipale de s'inscrire dans la proximité, dans une relation directe avec les Albigeois, de travailler au plus près des préoccupations de chacun, dans les douze quartiers.

Elle remercie les conseillers pour leur participation à ces instances de travail et de réflexion pour leur quartier. Elle salue cette mobilisation citoyenne et souligne la forte implication des Albigeois dans cette deuxième génération des conseils de quartier lancée en juin 2014.

Faisant écho à la réunion de lancement des conseils de quartier qui s'est déroulée au Grand Théâtre le 25 septembre dernier, elle indique que les conseils de quartier réunissent en ce début d'année 2015, plus de 550 Albigeois de tout horizon, habitants, jeunes, adultes ou seniors, commerçants et représentants du monde de l'entreprise, bénévoles associatifs, partenaires institutionnels, élus.

En comparaison avec la première génération des conseils de quartier sur le mandat municipal précédent (2008/2014), elle souhaite rappeler les chiffres de fréquentation. En 2014, 406 conseillers étaient inscrits avec une progression de 30 % sur les six années du mandat.

La deuxième génération compte par conséquent près de 150 conseillers de plus avec un taux de renouvellement de 60 %. De nouveaux Albigeois ont souhaité rejoindre la démarche, ce qui démontre l'intérêt grandissant pour les instances de démocratie participative et témoigne du travail réalisé par les douze conseils de quartier de première génération.

Des réalisations en matière d'aménagements de proximité, de déplacements, d'adaptation des services publics dans les quartiers sont à mettre au crédit des conseils de quartier.

Cette nouvelle génération, avec nouveaux et anciens conseillers sera l'occasion de refaire le point sur la situation de chaque quartier, de définir les sujets de proximité et de vie quotidienne à traiter selon la spécificité de chaque territoire, selon les attentes et les besoins exprimés, toujours dans la recherche des solutions les plus adaptées, dans le respect de l'intérêt général et dans la limite des capacités de faire, au vue des contraintes notamment techniques et financières.

Certains projets doivent être poursuivis, d'autres priorités d'intervention peuvent émerger. Les réunions publiques de quartier organisées par l'équipe municipale à l'automne 2014, en amont des premières rencontres des conseils de quartier, avaient justement pour objectif de faire un point d'étape dans chaque quartier et recenser les nouvelles préoccupations exprimées par la population afin de nourrir le travail des conseils de quartier.

Laurence Pujol rappelle l'esprit et la méthode des conseils de quartier : une réflexion centrée sur les questions de proximité, avec sérieux et convivialité, un travail organisé en tables rondes thématiques ou par projet, avec des règles précises définies dans la charte de la participation diffusée à chaque conseiller.

Zina Korichi-Chassain, élue déléguée au quartier prend la parole et exprime sa satisfaction de retrouver les conseillers pour poursuivre le travail entrepris et aller plus loin ensemble.

Elle souligne que pour le quartier de Veyrières-Rayssac-Ranteil, 50 conseillers sont inscrits dont 35 nouveaux.

Elle souhaite insister sur le rôle essentiel que peuvent jouer les conseillers pour l'amélioration de la qualité de vie au quotidien, notamment dans le domaine du vivre-ensemble, de la solidarité et de l'entraide, pour mieux se connaître, lutter contre les préjugés...

Les conseils de quartier traitent à la fois de sujets relevant du matériel et de l'immatériel comme sur le précédent mandat.

Dans le quartier, des réalisations concrètes ont vu le jour grâce à l'action du conseil de quartier (création du city-stade et aménagements des abords de l'école de Rayssac, requalification de placettes et de squares de proximité, création de l'espace de loisirs de Ranteil, nouvelles permanences de services publics à la maison de quartier...).

Dans le domaine immatériel, le conseil de quartier peut être force de proposition pour faire éclore de nouvelles idées visant à renforcer les relations humaines dans le quartier, à favoriser la participation des habitants à la dimension collective...

Zina Korichi-Chassain précise que pour cette première réunion, l'ordre du jour a été préparé par la ville à la fois en fonction de l'actualité, des sujets exprimés lors de la réunion publique de quartier du 18 novembre dernier et des travaux menés par le conseil de quartier sur le mandat précédent.

Présentation de la politique de la ville

Zina Korichi-Chassain souhaite apporter aux conseillers une information importante à propos de la politique de la ville car le quartier de Veyrières-Rayssac est directement concerné.

Elle rappelle que la notion de politique de la ville regroupe l'ensemble des interventions publiques menées par l'État, les collectivités et institutions locales en faveur des quartiers qui présentent plus de difficultés sociales, urbaines et économiques que d'autres. L'objectif est de réduire les écarts de développement entre les territoires d'une même ville.

Ces quartiers sont considérés comme prioritaires et ils doivent bénéficier de l'attention soutenue des pouvoirs publics.

En vertu de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite réforme de la politique de la ville, l'État a identifié 1300 quartiers dits prioritaires sur le territoire national. A Albi, trois quartiers sont concernés : Cantepau, Lapanouse et Veyrières - Rayssac.

Un des enjeux principaux de cette nouvelle politique de la ville est de travailler pour et surtout avec les habitants des quartiers concernés.

Il est donc question de participation des habitants d'où le lien évident avec notre conseil de quartier qui permet à tous ceux qui le souhaitent de s'impliquer dans la vie de leur quartier, de donner leur avis, de faire part de leurs propositions...

Zina Korichi-Chassain remercie et présente Dominique Arènes, Déléguée du Préfet du Tarn et Amélie Chevalier, chargée de la politique de la ville sur le territoire albigeois, qui ont accepté de contribuer à l'information du conseil de quartier.

La présentation débute par la projection d'un clip-vidéo « [2 minutes pour comprendre la politique de la ville](#) » réalisé par la ministère de la ville.

Origine et évolution de la politique de la ville

A la fin de la projection, Dominique Arènes, Déléguée du Préfet, rappelle l'origine de la politique de la ville :

- **Origines** : contestations sociales et émeutes urbaines en 1973 à Venitieux.
- **Constats** : les habitants de certains quartiers sur le territoire national expriment un mal-être grandissant, les inégalités sociales se creusent.
- **Réponses de l'État** : mise en œuvre d'une politique interministérielle volontariste qui mobilise tous les ministères dans un objectif d'action commun en faveur des quartiers en difficulté.
- **Objectifs poursuivis** : la réduction des écarts de développement entre les territoires, et l'amélioration des conditions de vie des habitants.
- **Comment se met en œuvre la politique de la ville ?**

Définition des Quartiers Politique de la Ville (QPV) : depuis 40 ans l'État cible des territoires où les inégalités sont plus fortes et les difficultés plus importantes : taux de chômage plus important, écarts significatifs en terme de réussite scolaire (non maîtrise de la lecture en 6^{ème}, taux de redoublement, taux de jeunes sortis du dispositif scolaire sans diplôme)...

Depuis 1973, ces orientations se sont beaucoup concentrées sur l'amélioration de l'habitat. La prise en compte des habitants s'est réalisée plus progressivement. Aujourd'hui, un seul critère statistique a prévalu pour définir **1300 quartiers dits « prioritaires » ou « cœurs de cible »** sur lesquels l'État et les collectivités vont concentrer leurs efforts : le niveau de richesse de chaque foyer (le revenu médian par habitant).

L'élaboration d'un contrat de ville signé par le Préfet avec les agglomérations, les communes et les autres partenaires institutionnels locaux (la Caisse d'Allocation Familiale, le Département, la Région, Les bailleurs sociaux...) fixe les engagements (programme d'actions et moyens financiers) sur plusieurs années pour répondre aux besoins des habitants et aux priorités identifiées dans les quartiers prioritaires.

La loi du 21 février 2014, considérée comme une réforme de la politique de la ville précise les défis à relever :

- En matière de cohésion sociale
- En matière de développement économique et d'accès à l'emploi
- En matière de cadre de vie et de renouvellement urbain

De manière transversale, elle donne priorité aux interventions en direction :

- de la jeunesse,
- de l'égalité femmes-hommes,
- de la lutte contre les discriminations.

La loi prévoit d'associer les habitants à la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de ce contrat via des instances participatives dénommées conseils citoyens.

A Albi, fort de l'existence des conseils de quartier depuis 2009, et afin de ne pas complexifier la démarche de participation pour les habitants, la décision a été prise de s'appuyer sur l'existant. Les conseils de quartier traiteront par conséquent de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires d'Albi et les conseillers qui le souhaitent seront directement associés au contrat de ville. Progressivement, le conseil citoyen tel que le définit la loi, pourra s'organiser au sein même du conseil de quartier.

La politique de la ville à Albi aujourd'hui

Amélie Chevalier explique comment la politique de la ville se met en œuvre sur le territoire albigeois.

En juin 2015, un nouveau "contrat de ville" sera établi et signé par L'État, la ville d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et leurs partenaires institutionnels pour répondre aux besoins des habitants et aux priorités identifiés dans ces trois quartiers.

La démarche proposée est une démarche partenariale et participative.

Les conseillers de quartier sont des habitants, des associations, des commerçants... Ils habitent, travaillent et vivent le quartier au quotidien, ils le connaissent mieux que personne et chacun peut aujourd'hui faire part de ses idées, de ses propositions.

Ces points de vue sont indispensables pour dresser ensemble un état des lieux précis de la situation des trois quartiers prioritaires. C'est la première étape du diagnostic.

A ce titre, certains conseillers de quartier qui disposent d'une adresse électronique ont été invités à nous faire part de leur point de vue en renseignant un formulaire en ligne à la mi-janvier.

Aujourd'hui, cette réunion du conseil de quartier est un deuxième temps pour parler ensemble plus directement du quartier de Veyrières-Rayssac, de ses points forts, de ses faiblesses et des améliorations qui pourraient être apportées. Un groupe de travail est prévu dans cet objectif.

Ceux qui le souhaitent pourront directement suivre chaque prochaine étape d'élaboration du contrat de ville. Plusieurs réunions sont prévus, et cela demande donc un peu de disponibilité.

- **1^{er} étape : janvier-Février 2015 : Diagnostic par quartier** en 3 temps : renseignement du formulaire en ligne, réunions de synthèse par quartier, réunion plénière regroupant les trois quartiers.
- **2^{ème} étape : mars-avril : Définition des orientations** : selon les conclusions du diagnostic, seront mis en place des **groupes de travail par thème**.
- **Rédaction et signature du contrat en juin**
- **Poursuite du travail après juin** : mise en œuvre du contrat, construction des actions dans les trois quartiers...

Un travail de réflexion par groupes

Trois groupes projets sont constitués :

- Aménagements de proximité
- Politique de la ville et participation des habitants
- Agriculture urbaine et jardins partagés

Zina Korichi-Chassain présente les techniciens de la ville présents qui contribuent à l'animation du travail des groupes : Anthony Piaser, directeur du service vie des quartiers, Rachid Koob, architecte-urbaniste du service Urbanisme et aménagement, Mathilde Muller chargée des actions d'agriculture urbaine pour la ville d'Albi.

Un volontaire par groupe est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Joseph Catizone pour le groupe « Politique de la ville et participation des habitants », Serge Bardy pour le groupe « Aménagements de proximité », Isabelle Chartier pour le groupe « Agriculture urbaine et jardins partagés ».

L'état des réflexions du conseil de quartier

L'état des échanges et des réflexions sur les sujets abordés lors de cette première réunion du conseil est retranscrit, par groupe projet, dans les tableaux ci-après.

Politique de la ville et participation des habitants

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p>Situation du quartier Veyrières-Rayssac-Ranteil au regard des enjeux de la politique de la ville.</p> <p>Quelle vision des habitants et des associations ?</p> <p>Quels atouts, quelles faiblesses, quelles potentialités et pistes d'amélioration ?</p>  <p>L'université JF Champolion, un atout à exploiter.</p>	<p>Amélie Chevalier, chargée de la mise en œuvre du contrat de ville, pour l'agglomération invite les participants à faire un tour de table pour se présenter et rappelle les objectifs de travail : dresser un diagnostic de la situation du quartier de manière partagée.</p> <p>Ces constats permettront de définir les thèmes de travail, les priorités d'intervention et les actions pouvant être présentées dans le futur contrat de ville.</p> <p>Elle rappelle le périmètre géographique du quartier prioritaire et explique la méthode statistique qui a été utilisée pour le définir par les services de l'État (le carroyage, technique de quadrillage à partir d'un critère unique : le revenu fiscal médian).</p> <p>Les conseillers sont invités à échanger librement pour faire part de leurs ressentis et de leurs appréciations quant aux atouts et faiblesses du quartier.</p> <p>Les atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le quartier bénéficie d'une situation géographique favorable (proximité du centre-ville et de la rocade). - Il possède deux écoles. - Proximité et lien avec l'Université. - Bonne présence du service public renforcée par la permanence de la maison des services publics à la maison de quartier de Rayssac. - Intérêt de la présence de deux pôles commerciaux de proximité. - La présence d'associations. - Bonne desserte des transports en commun. - La présence d'espaces de jeux et de loisirs.



Des lieux et des temps de convivialité à développer pour favoriser le vivre-ensemble

Les faiblesses

- Manque de commerces de proximité (diversité de l'offre).
- Veyrières et Rayssac, deux secteurs avec une identité et des dynamiques différentes.
- Un tissu associatif actif mais qui s'essouffle et s'affaiblit.
- Mobilité : difficultés des déplacements piétons pour certains publics (seniors, mamans avec poussettes, enfants et jeunes en direction des établissements du quartier ou à l'extérieur du quartier (collège).
- Constat de situations d'isolement et de repli de certains habitants (dans le collectif et le pavillonnaire).
- le sentiment de rejet exprimé par certains, le manque « d'amour » témoignent d'une certaine misère affective et sociale.
- Un cadre de vie, des espaces publics qui manquent de convivialité et nécessitant des aménagements pour favoriser le vivre-ensemble.
- Séparation géographique et relationnelle entre les habitants du pavillonnaire et des collectifs.
- Situation de désœuvrement, d'inactivité, problèmes de délinquance à la source d'un sentiment d'insécurité dans certains secteurs du quartier notamment à Veyrières.

Quelles attentes en matière de participation des habitants (conseils de quartier et conseils citoyens) ?

Au delà des constats partagés, les conseillers s'interrogent sur leur légitimité à les exprimer en lieu et place des autres habitants. Ils interrogent comment une instance participative peut être représentative à l'échelle d'un quartier ?

Comment renforcer et développer la participation des habitants dans leur diversité afin de mieux percevoir le ressenti général, les attentes et les besoins ?
Comment aller vers plus de cohésion, vers une histoire commune, des savoirs et des valeurs partagées ?

Quelles pistes d'amélioration pour l'avenir du quartier ?



Une dynamique commerciale et de service de proximité à maintenir et à renforcer

Les points prioritaires à améliorer

Les conseillers souhaitent mettre l'accent sur les pistes d'intervention suivantes :

- Développer l'attractivité du quartier (maintien et diversification des commerces de proximité, et requalification de certains espaces majeurs comme le mail de Rayssac, les allées Alphonse Daudet à Veyrières... pour donner envie d'y habiter, d'y aller à l'école, d'y faire ses courses, d'y créer quelque chose, d'y sortir,...).
- Développer la participation des habitants, les liens de solidarité et l'entraide (cohésion sociale). Il faut aller au contact des habitants et développer le travail avec eux.
- Travailler l'embellissement et améliorer l'entretien du quartier : améliorer l'état général, mieux identifier et signaler des lieux ressources, les services, rendre les espaces publics vivants et attractifs.
- Développer une nouvelle dynamique partenariale entre structures institutionnelles et associatives à l'échelle du grand quartier Veyrières Rayssac Ranteil.
- Créer un sentiment d'appartenance au quartier.
- Construire avec les parents, les acteurs et les professionnels un projet pour l'enfance et la jeunesse.
- Renforcer les relations (action d'animation, aménagements urbains) entre le quartier et les deux écoles comme équipements centraux et fédérateurs, potentiellement générateurs de nouvelles formes de relations sociales et humaines.

Nouvelle action : déplacements et voirie

Les conseillers ont également souhaité aborder des questions de déplacement et de voirie. Il ont identifiés certains problèmes de circulations à résoudre :

- ils ont pu constater que certains sens interdit ne sont pas respectés dans le quartier,
- la rue René Descartes connaît une problématique de stationnements sauvages récurrents,
- réfection de l'avenue Frédéric Mistral, voie de liaison principale entre les secteurs de Rayssac et de Veyrières : réorganiser la rue avec des priorités notamment conserver un trottoir suffisamment large et libre de tout obstacle (poteaux...),
- accès à Ranteil entre le rond point de la rocade et le feu tricolore du chemin de Ranteil : sécuriser les parcours piétons et cyclistes sur environ 200 m.
- traitement des trottoirs de l'avenue Franchet d'Esperey.

Nouvelle action : quartier de Rayssac

Des problèmes spécifiques à la cité de Rayssac ont été soulevés par les conseillers
Les conseillers ont fait le constat : délabrement d'espaces collectifs (parking, espaces verts, placettes) et pieds d'immeubles en mauvais état avec un manque d'entretien.

Le dialogue avec l'office HLM est à renforcer.

Les conseillers souhaitent être davantage associés aux projets d'aménagements : proposition de créer une commission spécifique au sein du conseil de quartier en lien avec la mise en œuvre du contrat de ville.

Quartier de Veyrières

Pour le quartier de Veyrières, le constat est identique. Les espaces extérieurs et les pieds d'immeubles sont dégradés notamment les espaces situés derrière les immeubles de l'Avenue F. Mistral (allées Alphonse Daudet) : réflexion à mener pour améliorer ces espaces qui sont principalement la propriété du bailleur Tarn Habitat.

Nouvelle action : Mieux faire connaître l'Espace Adèle



***Le nouvel espace Adèle
(centre social et équipement d'accueil pour la petite enfance)***


Quartier de Veyrières/ amélioration de la signalisation de l'Espace Adèle :

Les conseillers constatent l'absence de signalétique au départ de la rue Fr. Mistral vers l'Espace Adèle (centre social et nouvelle crèche). Ce nouvel équipement structurant pour le quartier doit être mieux identifié pour être mieux connu des habitants et usagers.

En terme d'accès par les lignes de bus, l'**arrêt Rolland** (proche de la Boulangerie/Presse) est le plus proche de l'équipement et semble identifié par les usagers en raison de sa proximité immédiate avec la rue Charcot (crèche = ancien site Charcot). Cependant le trajet à pied à partir de ce point est long et compliqué (environ 500m).

Suggestion : Prévoir un jalonnement de l'équipement au départ de la rue Paul Claudel à proximité immédiate de l'**arrêt Mistral** (à l'angle du gymnase de l'école Rochegude). De là, les trottoirs sont larges et la rue beaucoup plus "ouverte", il y a plus de visibilité et le trajet est à la fois plus court et plus simple : environ 250 mètres, en prenant la 2ème rue à gauche pour accéder directement à l'Espace Adèle par l'entrée principale.

Agriculture urbaine et jardins partagés

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p data-bbox="136 472 719 507"><i>Quelles potentialités dans le quartier ?</i></p>  <p data-bbox="277 1098 853 1155"><i>Un exemple d'agriculture urbaine avenue Franchet d'Esperey, devant l'université.</i></p>	<p data-bbox="990 472 1973 507">En introduction, une présentation est faite des différents types de jardins :</p> <ul data-bbox="990 512 2112 651" style="list-style-type: none"> • privés • collectifs : familiaux (parcelles individuelles + espace collectif), partagés (tout en commun), insertion (envie de favoriser la réintégration de personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale et professionnelle), publics. <p data-bbox="990 687 2112 826">Deux conseillers également membres de l'association les Incroyables Comestibles présentent leurs démarches. Ils souhaitent en effet occuper les espaces publics avec des plantations entretenues, favorisant la participation des habitants et bénéficiant à tous.</p> <p data-bbox="990 863 2112 1007">Certains conseillers expriment leur inquiétude quant à la participation des habitants et aux incivilités. Les représentants de l'association des Incroyables Comestibles expliquent que l'objectif est de sensibiliser les personnes petit à petit ; « <i>s'il y a des dégradations, nous réparerons et replanterons</i> ».</p> <p data-bbox="990 1043 2112 1182">Il est demandé à ce que des containers soient placés à proximité des cultures afin d'éviter les dépôts sauvages de débris. Un des participants évoque la situation de la friche sur l'avenue Franchet d'Esperey et indique que le lieu est très mal entretenu.</p> <p data-bbox="990 1187 2112 1257">Les Incroyables Comestibles expliquent que cette friche est nécessaire au repos de la terre. C'est une étape.</p> <p data-bbox="990 1262 2112 1370">Proposition est faite de mieux expliquer la situation. Des panneaux informatifs pourraient être implantés afin d'expliquer les cycles de rotation afin que les passants comprennent pourquoi la parcelle est dans cet état.</p>



A la lecture des plans du quartier, les conseillers sont invités à rechercher les espaces qui se prêteraient le mieux à des projets d'agriculture urbaine.

Certains proposent que la pelouse située devant le CLAE soit utilisée pour produire. Plusieurs autres pistes sont suggérées :

1. Parcelle située rue André Imbert
 - plantation d'arbres fruitiers (réticence de certains conseillers)
 - jardins familiaux en partenariat avec le centre social.
2. Parcelle le long de la voie ferrée derrière l'école de Rayssac
 - plantation de fruits rouges. Toutefois il faut être vigilant car la SNCF traite parfois ses voies ferrées avec des produits chimiques.

3. École Rochegude
 - plantation d'arbres fruitiers,
 - plantation de légumes.

Pour les conseillers cet espace serait le seul propice à une culture potagère en raison de la présence permanente d'équipe municipale (école et CLAE) ;

4. Centre social ADELE

Les conseillers proposent un projet à envisager en partenariat avec le centre social pour la mise en place de bacs à jardiner.

Les conseillers insistent sur le fait qu'il est important de beaucoup communiquer pour inviter les gens à venir, les informer...

La représentante du centre social estime qu'il faut aider les particuliers à jardiner, à s'organiser... sur l'espace public. Les conseillers s'accordent sur la nécessité de poursuivre cette réflexion à l'occasion d'une prochaine réunion.



Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi
www.mairie-albi.fr

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartier@mairie-albi.fr